CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 12 janvier 2015 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

 MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que ce Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 01 DÉCEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 01 décembre 2014 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers que ce Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 01 décembre 2014 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-03**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2014 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que ce Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2014 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-04**

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 décembre 2014 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de deux-cent-dix-neuf-mille-six-cent-quarante-neuf-dollars et soixante-douze-cents (219,649.72$) de déboursés et de huit-mille-deux-cent-douze-dollars et quatre-vingt-neuf-cents (8,212.89$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité, représentant un grand total de deux-cent-vingt-sept-mille-huit-cent-soixante-deux-dollars et soixante-et-un-cents (227, 862.61$);

QUE ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-05**

**AUTORISATION DE PAIEMENT-DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1-PROJET D’INSTALLATION D’UN RÉDUCTEUR DE PRESSION DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L’EAU POTABLE-EXCAVATIONS BOURGOIN & DICKNER INC.**

CONSIDÉRANT le décompte progressif numéro 1 dans le cadre du projet d’installation d’un réducteur de pression suite à la mise aux normes de l’eau potable d’Excavations Bourgoin & Dickner inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement du décompte progressif n° 1 à Excavations Bourgoin & Dickner inc., pour un montant de cent-sept-mille-trois-cent-soixante-quinze-dollars et quatre-vingt-huit-cents (107,375.88$), taxes incluses dans le poste budgétaire 22-42500-000.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-06**

**AUTORISATION DE PAIEMENT-DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2-PROJET D’INSTALLATION D’UN RÉDUCTEUR DE PRESSION DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L’EAU POTABLE-EXCAVATIONS BOURGOIN & DICKNER INC.**

CONSIDÉRANT le décompte progressif numéro 2 dans le cadre du projet d’installation d’un réducteur de pression suite à la mise aux normes de l’eau potable d’Excavations Bourgoin & Dickner inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement du décompte progressif n° 2 à Excavations Bourgoin & Dickner inc., pour un montant de quarante-neuf-mille-quatre-vingt-dix-neuf-dollars et vingt-trois-cents (49,099.23$), taxes incluses dans le poste budgétaire 22-42500-000.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-07**

**REDDITION DE COMPTES-TECQ 2010-2013-ASSISTANCE TECHNIQUE-BPR-BUDGET D’HONORAIRES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit produire une reddition de comptes dans le cadre du programme de transfert d’une partie de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’accepter la proposition de BPR pour la réalisation de la reddition de comptes dans le cadre du programme de transfert d’une partie de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 pour un budget d’honoraire de mille-cinq-cent-dollars (1,500.00$), taxes en sus, avec un mode de facturation où seulement les honoraires engagés seront facturés sur une base horaire, le tout conformément à la demande de service de gré à gré et à l’offre de service de cette entreprise en date du 11 décembre 2014;

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-08**

**REDDITION DE COMPTES-TECQ 2010-2013-VÉRIFICATION COMPTABLE EXTERNE-RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit produire une reddition de comptes dans le cadre du programme de transfert d’une partie de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

De mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification comptable externe de la reddition de comptes dans le cadre du programme de transfert d’une partie de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013;

QUE la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-09**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-EMPLOIS D’ÉTÉ CANADA 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’emplois d’été Canada 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’emplois d’été Canada 2015 pour l’embauche d’un étudiant pour une durée de sept (7) semaines à quarante (40) heures par semaine.

**AUTORISATION-INSTALLATION DE TOILETTES CHIMIQUE HALTE ROUTIÈRE-LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Le Conseil municipal a pris connaissance d’une lettre du 16 décembre 2014 de Madame Nathalie Lavoie, chef du centre de services de Sainte-Anne-des-Monts du Ministère des transports du Québec confirmant par écrit à la municipalité l’autorisation de procéder à l’installation de toilettes chimique sur le terrain de la halte routière.

Cette toilette est présentement installée sur le terrain de la municipalité ce qui ne requiert aucune autorisation spéciale. Si la municipalité doit déplacer celle-ci sur le terrain du Ministère des transports, la présente lettre autorise la municipalité à effectuer cette modification.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-10**

**PLAN MUNICIPAL D’EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC-UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la mise en œuvre d’un Plan municipal d’emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec par l’Union des municipalités du Québec (UMQ) en collaboration avec la Fondation Simple Plan et l’Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard, conseiller et résolu majoritairement (Madame Sandra Bérubé se prononce contre) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité n’adhère pas au Plan municipal d’emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-11**

**REMPLACEMENT DU CHAUFFEUR DE LA CHARRUE**

CONSIDÉRANT QUE le chauffeur de la charrue est en congé de maladie depuis le 16 décembre 2014 pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE le chauffeur de la charrue doit être remplacé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité engage Monsieur Marcel Gagnon comme chauffeur de la charrue aux mêmes conditions salariales que le chauffeur engagé pour la saison hivernale 2014-2015 à compter du 04 janvier 2015;

QUE la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-12**

**OFFRE D’EMPLOI-2E CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit trouver un deuxième chauffeur des véhicules de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à préparer une offre d’emploi pour obtenir les services d’un deuxième chauffeur des véhicules de déneigement selon les exigences du Conseil municipal qui seront déterminées lors d’une rencontre de travail.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-13**

**APPEL D’OFFRES-SERVICES PROFESSIONNELS- CUEILLETTE ET TRANSPORTS DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit procéder à un appel d’offres public pour les services professionnels de cueillette des ordures et des matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’approuver le document d’appel d’offres tel que préparé;

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à procéder à un appel d’offres public pour les services professionnels relatifs à la cueillette et le transport des ordures et des matières recyclables, avec publication de cet appel d’offres sur le site Internet du Système électronique d’appel d’offres (SÉAO).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-14**

**MISE EN DEMEURE-MATRICULE : 1618-61-2063-LEVÉE**

CONSIDÉRANT la mise en demeure pour l’immeuble portant le matricule : 1618-61-2063;

CONSIDÉRANT QUE les usages « Résidence pour personnes âgées » et « Résidentiel » ne font plus partie de l’immeuble portant le matricule : 1618-61-2063;

CONSIDÉRANT QUE l’immeuble doit être vendu prochainement;

CONSIDÉRANT QUE la mise en demeure ne doit pas nuire à la transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la levée de la mise en demeure pour l’immeuble portant le matricule : 1618-61-2063 aux conditions suivantes :

1° Que le propriétaire actuel informe le futur acquéreur des usages permis dans la zone 19-P pour l’immeuble concerné;

2° Que le futur acquéreur se conforme à la réglementation d’urbanisme en obtenant le permis et ou le certificat d’autorisation nécessaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-15**

**DEMANDE DE DON-CLUB DE RANDONNEURS HIVERNAL**

CONSIDÉRANT la demande de don du Club de randonneurs hivernal;

CONSIDÉRANT QUE le but du club est d’entretenir et améliorer les sentiers de ski de fond et de raquette de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde un don de cent-dollars (100.00$) au Club des randonneurs hivernal qui sera pris dans le poste budgétaire 02-11000-970.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire Monsieur Réginald Desrosiers invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h43, Fin : 19h59)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-16**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 12 janvier 2015, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h00.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier